



Conseil économique et social

Distr. générale
12 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de gestion de la Convention TIR de 1975

Cinquante-deuxième session

Genève, 6 octobre 2011

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour provisoire

Activités et administration de la Commission de contrôle TIR – Activités de la Commission de contrôle TIR:

Programme de travail de la Commission de contrôle TIR pour les années 2011-2012

Programme de travail 2011-2012

Note du secrétariat TIR

I. Introduction

1. Afin d'améliorer la transparence entre les organes TIR, la Commission de contrôle TIR (TIRExB) établit au début de chacun de ses mandats de deux ans un programme de travail assorti d'un ordre de priorité qu'elle soumet au Comité de gestion de la Convention TIR (AC.2) pour approbation. Le Président de la Commission de contrôle TIR rend compte périodiquement à l'AC.2 des activités entreprises au titre de ce programme de travail et des résultats obtenus.

2. Le programme ci-dessous n'est pas exhaustif. La Commission de contrôle TIR est suffisamment souple pour se donner les moyens de procéder à l'examen de toute question non prévue susceptible de se poser. En outre, le programme ne comprend pas certaines des activités permanentes, relevant du mandat de la Commission mais entreprises par le secrétariat TIR, qui ne nécessitent pas l'intervention directe de la Commission (par exemple, la gestion de la Banque de données internationale TIR (ITDB), etc.).

II. Objectifs généraux

3. Surveiller l'application de la Convention TIR aux niveaux national et international et apporter son appui (art. 1 *bis* de l'annexe 8 de la Convention).

A. Activités permanentes

1. Étude de mesures spécifiques (juridiques et pratiques) de lutte contre toute utilisation frauduleuse du régime TIR Priorité: 1

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Détecter, au niveau de la base juridique de la Convention TIR, les imperfections éventuelles susceptibles de donner lieu à des abus.

2. Faciliter l'échange de renseignements entre les autorités compétentes des Parties contractantes, les associations nationales garantes, l'IRU et les autres organisations gouvernementales et non gouvernementales. Coordonner et encourager l'échange de renseignements confidentiels et autres informations entre les autorités compétentes des Parties contractantes Priorité: 1

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Élaborer des instruments appropriés et mettre en place des mesures visant à améliorer la coopération internationale entre les Parties contractantes à la Convention TIR, leurs associations nationales et l'organisation internationale pour empêcher et combattre la fraude;
- Tenir compte du point de vue d'autres organismes internationaux gouvernementaux et non gouvernementaux et, en consultation avec l'IRU, définir des mesures antifraude, notamment des outils d'analyse de risque;
- En se fondant sur les informations fournies par la chaîne de garantie internationale du régime TIR, étudier la situation relative aux nouvelles tendances en matière de fraude, aux notifications de non-apurement et aux infractions à la Convention TIR dans le cadre de la mise en place d'un «système d'alerte avancée» permettant de détecter et de prévenir les fraudes.

3. Superviser les mesures nationales de contrôle douanier introduites dans le cadre de la Convention TIR Priorité: 1

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Répertorier les mesures nationales de contrôle douanier introduites dans les Parties contractantes à la Convention TIR et vérifier leur conformité avec les dispositions de la Convention TIR;
- Entrer en relation avec les différentes autorités nationales pour modifier ou abolir les mesures qui sont en contradiction avec la Convention TIR.

4. Superviser le fonctionnement du système de garantie international TIR Priorité: 1

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Surveiller en permanence le règlement des demandes de paiement formulées par les autorités douanières, sur la base des renseignements qui doivent être fournis par les autorités douanières nationales et l'IRU;
- Mener une enquête sur les demandes de paiement formulées par les autorités douanières et le montant de la garantie TIR pour les années 2007-2010 (2011).

5. Favoriser l'informatisation du régime TIR*Priorité: 1**Résultats attendus en 2011 et 2012:*

- Favoriser l'informatisation du régime TIR en appuyant les activités du Groupe spécial d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR (GE.1), notamment:
 - La mise au point de la version définitive du modèle de référence eTIR;
 - L'analyse coûts-avantages du projet eTIR;
- Offrir ses bons offices pour obtenir le consensus de toutes les parties prenantes concernant l'aboutissement du projet eTIR;
- Favoriser l'informatisation du régime TIR en contribuant activement à la rédaction des amendements juridiques à la Convention nécessaires;
- Promouvoir le projet eTIR dans le cadre des activités de renforcement des capacités et de formation de la Commission, notamment la promotion de l'utilisation des normes EDI;
- Encourager les experts en technologies de l'information à participer, en tant que points de contact eTIR ou en tant que représentants nationaux, aux activités du Groupe spécial d'experts des aspects théoriques et techniques de l'informatisation du régime TIR;
- Modifier et promouvoir l'ITDB en tant que l'un des éléments du futur système eTIR.

6. Appuyer les activités de formation à l'application de la Convention TIR, principalement dans les Parties contractantes qui rencontrent ou pourraient rencontrer des difficultés dans ce domaine*Priorité: 1**Résultats attendus en 2011 et 2012:*

- Organiser, éventuellement en collaboration avec l'IRU, des ateliers et séminaires régionaux et nationaux sur l'application de la Convention TIR où l'accent serait mis, si possible, sur des questions techniques telles que l'homologation des véhicules, et participer activement à ces ateliers et séminaires;
- Actualiser et distribuer le Manuel TIR dans les langues officielles de l'ONU;
- Élaborer et distribuer, notamment par Internet, du matériel didactique sur l'application de la Convention TIR.

7. Faciliter le règlement des différends entre les Parties contractantes, les associations, les compagnies d'assurances et les organisations internationales sans préjudice de l'article 57*Priorité: 1**Résultats attendus en 2011 et 2012:*

- Analyser et surveiller les différends portés devant la Commission et faire des recommandations (le cas échéant) en vue de faciliter leur règlement;
- Préciser les procédures à suivre avant une suspension de la garantie sur le territoire d'une Partie contractante.

8. Surveiller l'application du système de contrôle EDI pour les carnets TIR *Priorité: 2*

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Continuer à œuvrer, en coopération avec l'IRU, à la pleine application d'un système de contrôle de l'échange de données informatisé pour les carnets TIR, comme le prévoit l'annexe 10 de la Convention TIR;
- Contrôler les résultats et les communiquer aux Parties contractantes;
- Étudier, avec l'aide de l'IRU, la manière dont le système de contrôle international informatisé pour les carnets TIR est utilisé par les associations nationales habilitées à délivrer lesdits carnets à des fins de prévention de la fraude.

9. Superviser l'impression et la délivrance centralisées des carnets TIR et surveiller leur prix *Priorité: 2*

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Surveiller le nombre de carnets TIR distribués chaque année aux différentes Parties contractantes, par type de carnets (carnets de 4, 6, 14 ou 20 souches);
- Surveiller le prix des carnets TIR au niveau international (c'est-à-dire les prix pratiqués par l'IRU) sur la base des informations communiquées par l'IRU chaque année, ou lorsqu'il est modifié;
- Étudier toutes les questions pertinentes relatives au prix des carnets TIR pratiqué par les associations nationales;
- Approuver toutes les modifications qu'il a été proposé d'apporter à la présentation du carnet TIR préalablement à son introduction et à sa distribution;
- Mener une enquête sur le prix des carnets TIR pratiqué au niveau national (2012).

10. Tenir le registre central en vue de la diffusion, aux Parties contractantes, des renseignements sur tous les règlements et procédures prescrits pour la délivrance des carnets TIR par des associations, dans la mesure où ils concernent les conditions et prescriptions minimales établies dans l'annexe 9 *Priorité: 2*

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Renseignements que doit fournir l'IRU en cas de changement.

11. Fournir un appui concernant l'application de dispositions spécifiques de la Convention TIR *Priorité: 2*

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Sur demande, formuler des recommandations et/ou fournir des exemples de meilleures pratiques concernant l'application de dispositions spécifiques de la Convention TIR;
- Examiner les exemples de meilleures pratiques en matière d'enquêtes.

B. Activités de durée limitée

- 1. Mise au point d'un exemple de meilleures pratiques applicables à la mise en œuvre de l'article 11 de la Convention (recouvrement des paiements auprès des associations nationales)** *Priorité: 2*

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Proposer un exemple de meilleures pratiques et le présenter au Comité de gestion pour adoption.

- 2. Mise en œuvre des aspects multimodaux du régime TIR** *Priorité: 2*

Résultats attendus en 2011 et 2012:

- Établissement de lignes directrices à l'intention du Comité de gestion de la Convention TIR sur la manière de promouvoir l'utilisation multimodale du carnet TIR.

- 3. Mieux faire connaître les travaux de la Commission de contrôle TIR** *Priorité: 1*

Résultats attendus en 2011:

- Élaborer des mesures pour mieux faire connaître la Commission de contrôle TIR et ses activités.

- 4. Auto-évaluation** *Priorité: 1*

Résultats attendus en 2012:

- Établir un rapport contenant une évaluation quantitative et qualitative des réalisations de la Commission pendant son mandat 2011-2012 au regard des tâches qui lui incombent en vertu de la Convention TIR et le soumettre au Comité de gestion TIR pour approbation.
-